EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/025

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 26 septembre
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Jean-Claude CARADEC, Yvette JAMBOU, Eleonore CHAMBON, Pierre SAOUTER, Lydia ROUSSIN.

ABSENTS: Louis-Marc QUERE, André LE TEXIER.

PROCURATIONS : Hervé GARNIER donne procuration à Eléonore CHAMBON.
Yvon FICHEN donne procuration à Jean-Claude CARADEC.
Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Yvette JAMBOU est élue Secrétaire de séance.

OBJET **REHABILITATION DE L'OCTROI**

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de l'Octroi, le Bar restaurant ravagé par un incendie situé au 2 place de l'Eglise.

Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment afin de relancer une activité de restauration. Un porteur de projet s'est fait connaitre pour reprendre l'activité dès que possible.

Après avoir présenté les éléments financiers, et après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité (6 contre, 4 pour et 2 absentions) de ne pas donner de suite au projet.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

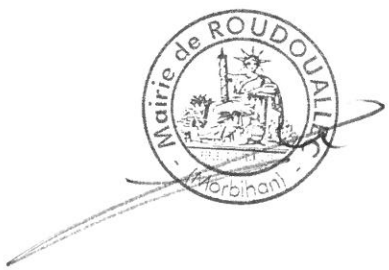

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 28 septembre 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/026

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 26 septembre
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Jean-Claude CARADEC, Yvette JAMBOU, Eleonore CHAMBON, Pierre SAOUTER, Lydia ROUSSIN.

ABSENTS: Louis-Marc QUERE, André LE TEXIER.

PROCURATIONS : Hervé GARNIER donne procuration à Eléonore CHAMBON.
Yvon FICHEN donne procuration à Jean-Claude CARADEC.
Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Yvette JAMBOU est élue Secrétaire de séance.

OBJET **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Roudouallec. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

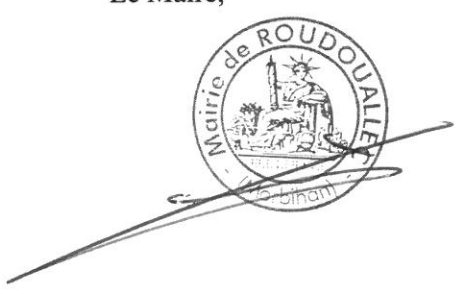

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 28 septembre 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/027

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 26 septembre
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Jean-Claude CARADEC, Yvette JAMBOU, Eleonore CHAMBON, Pierre SAOUTER, Lydia ROUSSIN.

ABSENTS: Louis-Marc QUERE, André LE TEXIER.

PROCURATIONS : Hervé GARNIER donne procuration à Eléonore CHAMBON.
Yvon FICHEN donne procuration à Jean-Claude CARADEC.
Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Yvette JAMBOU est élue Secrétaire de séance.

OBJET **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GARDERIES SCOLAIRES DE ROUDOUALLEC – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Durant l'année 2017/2018, les deux écoles ont mis en place une garderie au sein de leur établissement. Lors de la réunion du 9 septembre 2005, le Conseil Municipal s'engageait à participer aux frais de fonctionnement en comblant, le cas échéant, le déficit qui pouvait apparaître.

Monsieur le Maire présente le bilan de fonctionnement des deux garderies et propose de reconduire pour cette année scolaire 2018/2019 la convention avec les écoles.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec les deux écoles et décide de prendre en charge le déficit éventuel de fonctionnement, dans la limite de 2 500 € maximum par école et par an.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2018/028

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 9
Votants 12

L'an deux mil dix huit
le 26 septembre
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Louis-Marc RIVOAL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2018

PRESENTS : Louis-Marc RIVOAL, Guy ALLAIN, Anthony ROLLAND, Brigitte PRUDENT, Jean-Claude CARADEC, Yvette JAMBOU, Eleonore CHAMBON, Pierre SAOUTER, Lydia ROUSSIN.

ABSENTS: Louis-Marc QUERE, André LE TEXIER.

PROCURATIONS : Hervé GARNIER donne procuration à Eléonore CHAMBON.
Yvon FICHEN donne procuration à Jean-Claude CARADEC.
Emmanuel LE DUIGOU donne procuration à Louis-Marc RIVOAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Yvette JAMBOU est élue Secrétaire de séance.

OBJET **SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

- FNATH 45 € (à l'unanimité)
- AFN (demande complémentaire) 125 € (à la majorité)
- Entente morbihannaise du sport scolaire 109,50 € (à l'unanimité)

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 28 septembre 2018